

Enquêter sur le travail du sexe au Japon

Au Japon, la loi relative à la prévention de la prostitution interdit officiellement cette activité. Si cette législation n'a pas connu d'amendement majeur depuis sa création en 1956, des contournements interprétatifs ont néanmoins permis à l'industrie du sexe de se développer dans le pays. Il existe aujourd'hui environ 32 000 établissements enregistrés – donc légaux – proposant des services et prestations à caractère sexuel (Agence nationale de la police 2020).

Ce chiffre suggère un nombre important de personnes qui proposeraient ces services en tant que « travail », tantôt dans la légalité, tantôt dans une « zone grise ». Qui sont-elles ? En quoi consistent leurs activités ? Pour quelles raisons sont-elles entrées dans ce milieu, et pourquoi font-elles le choix d'y rester – ou de s'en affranchir ? Mais surtout, comment enquêter pour obtenir réponse à ces questions ?

Nourrie par notre récente enquête sociologique au Japon, cette présentation reviendra tout d'abord sur le cadre juridique encadrant les services de nature sexuelle, avant de développer les choix méthodologiques retenus pour enquêter sur ce sujet, dont l'accès au terrain reste délicat. Nous présenterons enfin une analyse des entretiens individuels semi-directifs réalisés en 2020 à Tôkyô, Ôsaka et Aomori. En étudiant les parcours et démarches de certain·e·s travailleur·se·s du sexe au Japon et leurs façons plurielles de percevoir et exercer leur activité, cette intervention éclaira les mécanismes complexes qui articulent les inégalités et le genre, ainsi que la situation professionnelle fragile et incertaine de certaines catégories sociales dans le contexte du marché du travail japonais.

Kanae Sarugasawa est sociologue, chercheuse affiliée à l'IFRAE (Institut français de recherche sur l'Asie de l'Est, UMR 8043-CNRS / Inalco / Université de Paris) et membre de l'équipe *Populations japonaises* (CRCAO-IFRAE), du projet ANR *Eurasemployi. Croissance et formes d'emploi : une comparaison eurasiatique de l'incertitude au travail* (2016-2021, Inalco / EHESS / Sciences Po / Université de Paris) coordonné par Bernard Thomann (Inalco / IFRJ-MFJ) et du projet JSPS (équivalent ANR au Japon) *Rethinking the Nexus Migration and Sex Work Trafficking* (2019-2022) coordonné par Aoyama Kaoru (université de Kôbe) et Hélène Le Bail (CNRS-CERI Sciences Po). Ses recherches portent sur le stigmatisme, l'agentivité et le militantisme des mères célibataires (thèse doctorale) et des travailleur·se·s du sexe (recherches actuelles) dans le Japon contemporain.